

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 FEVRIER 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le six février à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil municipal se sont réunis, à la salle du Cercle Olivier de Clisson à Clisson, en séance publique, sous la présidence de **Madame Laurence Luneau, Maire**.

Étaient présents :

Mme Laurence Luneau, M. Xavier Bonnet, Mme Véronique Jousset, M. Benoît Payen, Mme Marie-Gabrielle Carré, M. Philippe Bretaudeau, Mme Anne Leroy, M. Bernard Bellanger, M. Dominique Poilane, M. Laurent Maldelar, M. Jean-Pierre Landreau, M. Christophe Butruille, Mme Christelle Amiaud, Mme Alexia Pirois, Mme Sonia Sanchez, Mme Séverine Blanloeil, M. Cyrille Paquereau, Mme Marie-Claude Bailliard, M. Yvonnick Besson, M. Yves Mignotte, M. Eric Betschart, Mme Muriel Deudé, M. Thibault Morizur, Mme Gaëlle Romi.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient absents excusés :

M. Christian Peulvey (procuration à Mme Anne Leroy), Mme Blandine Elain (procuration à Mme Marie-Gabrielle Carré), Mme Patricia Mary (procuration à M. Jean-Pierre Landreau), M. Thomas Hay (procuration à M. Philippe Bretaudeau), Mme Lamia Bacher (procuration à M. Eric Betschart).

Madame le Maire ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à la nomination d'un secrétaire.

Secrétaire de séance : M. Thibault Morizur

Date de la convocation : 31 janvier 2025

Nombre de membres en exercice : 29	Présents : 24	Excusés : 5	Absents : 0	Votants : 29
------------------------------------	---------------	-------------	-------------	--------------

**ADMINISTRATION GENERALE**

**FINANCES**

**Tarifs et participations**

- *Organismes extérieurs - cotisations et participations - année 2025*

**Madame le Maire expose les faits.**

La Ville adhère à différents organismes, notamment associatifs, au profit desquels elle procède au paiement de cotisations annuelles.

Conformément aux demandes reçues, il est proposé de fixer les montants 2025 de ces cotisations ainsi qu'il suit :

<b>COTISATIONS 2025</b>	<b>Montants</b>
<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b>	
Association fédérative départementale des Maires et des Présidents de Communautés de Loire-Atlantique (AMF 44)	<b>1 850,00 € (estimation)</b>
Association des maires du vignoble nantais	<b>22,00 €</b>
Le hameau canin	<b>2 322,30 €</b>
Association prévention routière "ville prudente"	<b>650,00 € (estimation)</b>
<b>COMMERCE - TOURISME</b>	
Fédération française des stations vertes de vacances et des villages de neige	<b>2 480,00 €</b>

Comité régional du tourisme	50,00 €
Pépites magazine	2 685,24€
Association "Les chemins du mont Saint Michel"	150,00 €
Association "Les plus beaux détours de France"	3 885,00 €
Association vendéenne des amis des moulins (AVAM)	30,00 € (estimation)
FNCV, Fédération nationale des centres-villes / les vitrines de France	258,46 €
<b>CULTURE-SPORT</b>	
Mobilis (pôle régional de coopération des acteurs du livre et de la lecture en Pays de la Loire)	70,00 €
Le chaînon Pays de la Loire	500,00 €
Association nationale des élus en charge du sport (ANDES)	256,00 €
<b>ENFANCE</b>	
Unplusbio Club des territoires	225,00 €
Association nationale des directeurs et des cadres de l'éducation des villes et des collectivités territoriales (ANDEV)	100,00€ (estimation)
Association nationale des directeurs de la restauration collective (AGORES)	120,00 €
APPROLOCAL 2024 Formule déco	100,00 €
Force 5	121,00 €
<b>ENVIRONNEMENT</b>	
POLLENIZ - adhésion collectivité	731,00 € (estimation)
POLLENIZ - adhésion VESP'action (frelon asiatique)	325,00 €
Conseil national des villes et villages fleuris (CNVVF)	225,00 €
Conservatoire des espaces naturels des Pays de Loire	300,00 €
CEREMA - Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement	500,00 €
<b>URBANISME -AMÉNAGEMENT</b>	
Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE)	920,00 €
Fondation du patrimoine de Loire-Atlantique	500,00 €
	<b>19 376,00 €</b>

**Après avoir entendu le rapport de Monsieur Xavier Bonnet, premier adjoint, délégué dans le domaine "finances et aménagement du territoire",**

Accusé de réception en préfecture  
044-214400434-20250206-DEL-250202-DE  
Date de télétransmission : 14/02/2025  
Date de réception préfecture : 14/02/2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publicité.

## Le Conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU l'avis de la commission "finances, administration générale, développement économique et prospective territoriale",  
réunie le 29 janvier 2025,

CONSIDERANT les appels à cotisations déposés par les différents organismes partenaires de la Commune,

**Après en avoir délibéré,**

**À la majorité (22 votes pour et 1 vote contre et 6 abstentions),**

**APPROUVE** le renouvellement de l'adhésion de la Commune aux associations et organismes susvisés,  
pour un montant total de cotisations pour l'année 2025 estimé à la somme de 19 376 €,

**AUTORISE** Madame le Maire, à défaut un adjoint, à signer tout acte relatif à ces adhésions,

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique et au comptable  
public assignataire.

**Thibault Morizur**  
Secrétaire de séance



**Laurence Luneau**  
Maire



Délibération certifiée exécutoire compte tenu de :

- sa télétransmission en Préfecture de Nantes le **14 FEV. 2025**

- son affichage le **17 FEV. 2025**

Accusé de réception en préfecture  
044-214400434-20250206-DEL-250202-DE  
Date de télétransmission : 14/02/2025  
Date de réception préfecture : 14/02/2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois  
à compter de sa publicité.

